

ENGAGEMENT DU RÉSIDENT

- ◆ Être motivé à modifier ses comportements problématiques;
- ◆ Respecter la vie en groupe;
- ◆ Respecter les règlements du CRC;
- ◆ Accepter d'occuper positivement ses journées;
- ◆ Répondre positivement à l'aide qui lui est proposé;
- ◆ Payer pension lorsqu'il y a revenu;
- ◆ Respecter les conditions de sa libération.

TÉMOIGNAGE D'UN ANCIEN RÉSIDENT

«Je t'écris ce petit mot pour te dire à quel point je suis content que tu m'aies accepté au CRC pour un séjour que je n'oublierai jamais!

Je ne te remercierai jamais assez pour m'avoir fait prendre conscience de mon problème et de me donner les outils nécessaires pour améliorer ma situation. Vous faites un travail remarquable et j'en suis conscient aujourd'hui plus que jamais...

Merci, merci et merci encore.»



MODALITÉS D'ADMISSION

Le candidat doit:

En premier lieu, en discuter la possibilité avec un intervenant approprié des Services correctionnels (agent correctionnel, agent de probation, agent de surveillance communautaire ou gend de libération correctionnel).

Par la suite, le référent peut faire la demande par écrit ou par téléphone au CRC.

Pour les personnes sous juridiction provinciale, un intervenant du CRC étudie la demande et en détermine la recevabilité.

Si elle est retenue, l'intervenant du CRC rencontrera le candidat afin de procéder à une évaluation. Cette évaluation portera notamment sur le degré de motivation, les attentes et les besoins du candidat.

L'intervenant renseignera le candidat sur le programme, les règlements et le fonctionnement de base de la résidence. La décision sera transmise au référent dans les 10 jours suivants la rencontre.

Pour les personnes sous juridiction fédérale, la procédure de sélection s'effectue comme suit: l'évaluation du résident est faite sur dossier par l'agent de liaison du Service correctionnel du Canada. Le dossier est étudié par deux représentants du CRC. Une réponse est donnée à l'agent du SCC en respectant l'échéancier.

CRC Joliette-Lanaudière inc.

785, boulevard Manseau, Joliette, Québec J6E 3G1

Tél: 450 752-0556 Téléc.: 450 752-0824
Sans frais 1 877 752-0556
Messagerie : administration@crcjoliette.ca
Site web: www.crcjoliette.ca



*Membre de l'Association des services
de réhabilitation sociale du Québec
(ASRSQ)*

Qu'est-ce que le CRC ?

Le CRC Joliette-Lanaudière est un organisme communautaire situé à Joliette au coeur de Lanaudière. Il accueille 21 personnes judiciairisées.

À titre de maison de transition, le CRC est une étape complémentaire entre la détention et la communauté permettant aux résidents d'établir des bases solides afin de les préparer à leur retour dans la société.

Programme

Le programme du CRC vise la réinsertion sociale de la personne. Il tient compte de ses besoins et de ses problématiques spécifiques. Notre intervention a pour but d'amener la personne à devenir un citoyen autonome et responsable. Ce processus est soutenu par l'implication de la communauté.

Critères d'admission

- * Être un homme âgé de 18 ans et plus;
- * Reconnaître la nature de la problématique
- * Vouloir travailler sur ce qui a amené le délit;
- * S'engager à respecter un plan de séjour individualisé;
- * Être référé par un intervenant des services correctionnels ou un intervenants autorisé;
- * Être prêt à suivre le programme proposé par le CRC.

Critère d'exclusion

Être une personne;

- * À mobilité réduite non autonome;
- * Alcoolique ou toxicomane ayant besoin d'une cure fermée de plus d'un mois;
- * Pédophile récidiviste
- * Reconnue comme membre du crime organisé.

Service offerts

- * Hébergement;
- * Encadrement;
- * Suivi individuel et de groupe selon différentes approches;
- * Aide dans ses démarches pour l'obtention de ses cartes d'identité;
- * Référence aux ressources externes selon leurs besoins
- * Référence aux organismes communautaires pour différents services:

Violence;

Toxicomanie;

Sexualité;

Emploi ou école;

Santé;

Suivi psychologique;

Bénévolat;

Comptoir vestimentaire et alimentaire.

- * Aide pour adhérer à des travaux communautaires ou compensatoires;

- * Programmes internes (donnés au CRC)

Conduite-vie;

Changement et Communication;

Dépendance relationnelle;

Maîtrise de la colère;

Émotion et Violence;

Sensibilisation aux conséquences de la toxicomanie sur la société;

Les thématiques;

Autres.

- * Programmes externes (donnés au CRC)

OPEX (aide à la recherche d'emploi ou aux études);

Surveillance communautaire

La loi du système correctionnel du Québec a pris un nouveau tournant en faisant appel au milieu communautaire.

L'agent de surveillance communautaire est mandaté pour aider le contrevenant et l'accompagner dans ses démarches de réinsertion sociale (projets, défis personnels, professionnels et familiaux) tout en s'assurant du respect des conditions et du plan d'intervention correctionnel.